

mercé des Sujets de S. M. Imperiale qui
 trafiquent en Espagne, où l'on arrête & con-
 fisque leurs Effets en représailles de ce qui se
 fait aux Pais Bas. On espere que S. M. Imperiale
 se laissera flechir à la force des Raisons & des
 Remontrances très-soumises des Etats, qui, à
 ce qu'on croit, auront plus de poids que celles
 des Marchands d'Anvers & autres Particuliers,
 qui avoient déjà fait représenter leurs Griefs
 aux Cours de Bruxelles & de Vienne.

*Reunion des
 Jurisdi-
 ctions à
 l'égard des
 Finances de
 quelques
 Provinces
 des Pais-
 Bas.*

II. Il paroît que l'intention de la Cour
 Imperiale est de réunir peu à peu les diverses
 Jurisdictions des différentes Provinces des Pais-
 Bas, soit dans la vûe d'épargner aux peuples
 d'avoir à faire & à répondre à divers Magistrats,
 soit pour s'éviter la peine de communiquer
 ses Ordres & ses volontés à divers corps de
 Magistrature, soit pour abréger la Procédure;
 soit enfin dans la vûe de ne faire qu'un Corps
 de Jurisprudence. Du moins est-il certain,
 suivant les avis de Bruxelles, qu'on a déjà
 réuni les Departemens des Provinces de Lu-
 xembourg & de Namur, aux Chambres des
 Comptes de Brabant & de Flandres. Quant au
 Departement du Duché de Limbourg, on l'a
 laissé subsister sur le pied qu'il étoit avant
 l'avenement de S. M. Imperiale à la Souve-
 raineté des Pais-Bas. On ne parle plus que
 cette dernière Province doive passer sous la
 Domination de M. l'Electeur son Frere.

*Le Roi de
 Prusse re-
 nouvelle ses
 demande
 sur sa pré-
 sention à la
 succession de
 la Maison
 d'Orange.*

III. Au mois de Decembre Mr. de Megners-
 hagen, Ministre du Roi de Prusse à la Haye,
 presenta un nouveau Memoire à Mrs. les Etats
 Generaux des Provinces Unies, tendant à de-
 mander par de nouvelles instances, ce qui reste
 à lui être adjugé de la Succession du feu Roi
 Guil-